

Séance du 28 septembre 2023

Alain GUÉRINET



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023 à 20h00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Alain GUÉRINET, Maire.

Etaient Présents : 17

Mesdames et Messieurs : Alain GUÉRINET - Hubert CABORDEL - Ingrid TUQUET - Fabien DELVALLET – Caroline MARTIN - Claude BAUDSON – MICHEL Florence - Timothée CHILTE - Jean-Claude DAUTOIS - Sébastien GOURDAIN - Sandrine GRESSIER (arrivée à 20h20 après le point 1) - Thomas BERTRAND - Ladislav JAKOVAC - Laure ROUX - Josiane VANDRIESSCHE - Gérald MERLE - Virginie BAUDSON

Absents : 10

Mesdames et Messieurs : Virginie COUTURE – Emmanuelle DANIEL - Julie GAILLARD - Pierre-Bernard MSIKA - Lorraine PASTOL - Didier WERNERT - Valérie GAROFALO - Stéphane GENNARINO - Joël WYON - Ludivine SIX

Pouvoirs : 6

Madame COUTURE donne pouvoir à Madame MICHEL
Monsieur MSIKA donne pouvoir à Monsieur le Maire
Madame GAROFALO donne pouvoir à Madame VANDRIESSCHE
Monsieur GENNARINO donne pouvoir à Monsieur MERLE
Monsieur WERNERT donne pouvoir à Madame TUQUET
Monsieur WYON donne pouvoir à Madame BAUDSON

Secrétaire de séance : Madame Virginie BAUDSON

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 17

Nombre de Conseillers votants : 23

Date de convocation : 22 septembre 2023

Date d'affichage : 22 septembre 2023

La séance est ouverte à 20h00. La réunion est accessible au public dans le respect des normes sanitaires et diffusée sur la page facebook de la commune

Séance du 28 septembre 2023

Alain GUÉRINET

CONSEIL MUNICIPAL :**1) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 Juillet 2023**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 12 Juillet 2023.

Monsieur GOURDAIN précise, en page 12 du compte-rendu dans le chapitre « Questions Diverses », que la haie qui doit être taillée à coté du dépôt à verre, est située au niveau du parking de la gare.

Monsieur DELVALLET indique en page 11 dans le chapitre « Urbanisme » qu'il ne demandait pas « s'il y avait un recours » mais « où en est-on du recours ? ».

Considérant les objections formulées ci-dessus,

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Juillet 2023 à 20h00 est adopté à la majorité (15 voix pour, 1 abstention : Monsieur DAUTOIS).

2) Délégations du conseil Municipal au Maire**Démarches et actions depuis le 12 Juillet 2023 :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de ses différents rendez-vous et entretiens réalisés en sa qualité de Maire ainsi que les démarches entreprises depuis le 12 Juillet 2023.

Monsieur le Maire a signé trois décisions depuis le 12 Juillet 2023 :

Décision n°003/2023 en date du 13 Juillet 2023 : Résiliation du marché avec la société SPRITE en liquidation judiciaire pour le ravalement de l'école primaire du Tillet.

Décision n°004/2023 en date du 02 Août 2023 : signature du marché de fourniture et installation d'un système de vidéoprotection-verbalisation avec la société DACHÉ sise 38 rue Henri Pauquet à Creil (60100), le pour un montant de 69 363,08 € hors taxes (soixante-neuf mille trois cent soixante-trois euros huit centimes hors taxes) et un montant de 3 880,00 € hors taxes pour la maintenance préventive sur 4 années (phase 2) et 2 940,00 € hors taxes pour la maintenance curative sur 3 années après période de garantie de parfaite achèvement (phase 3).

Décision n°005/2023 : en date du 24 Août 2023 : signature avec la Société SAGERE SAS sise ZI, Rue Delessert à Bresles (60510), du marché de prestations de services relatif à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide dans les restaurants scolaires municipaux pour un montant annuel estimatif de 86 069,01 € € HT (quatre vingt six mille soixante-neuf euros et un centime hors taxes) pour l'offre de base et 80 897,61 € (quatre vingt mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante et un centimes) pour l'option à 4 composantes.

Séance du 28 septembre 2023

Alain GUÉRINET

Une subvention de 31% soit 68 270 a été obtenue auprès du Conseil Départemental de l'Oise. L'Etat n'a pas participé au subventionnement de ces travaux de voirie mais a souhaité privilégier les subventions relatives à la reconstruction de l'école du Tillet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Hubert CABORDEL, Maire-adjoint en charge des finances, des travaux, de l'urbanisme et du cimetière, à l'unanimité.

APPROUVE la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ADTO-SAO annexée à la présente délibération concernant les travaux de requalification de la rue de Maysel à Cires-Lès-Mello.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ADTO-SAO concernant la requalification de la rue de Maysel à Cires-Lès-Mello et tous actes et pièces concernant cette affaire.

5) Signature d'une convention d'optimisation fiscale avec le cabinet Juricia

➤ Rapporteur : Monsieur Hubert CABORDEL

La société JURICIA Conseil située à Bourg la Reine réalise des études d'optimisation fiscale au sein des collectivités afin de réaliser des économies financières notamment au regard de la législation de la taxe foncière.

Elle est déjà intervenue auprès de plusieurs collectivités du département : Cc Thelloise, Mairies de Chambly, de Chantilly et de Saint Leu d'Esserent et permis la récupération auprès de la Direction des Finances Publiques de dépenses de taxes foncières indues (dégrèvement, exonération).

La société JURICIA est rémunérée au résultat. Après la réalisation d'un audit, la commune est libre de poursuivre ou non la mission en fonction des économies qui ont été évaluées.

JURICIA Conseil s'engage à :

- Collecter les documents et informations nécessaires au calcul et à la vérification des bases d'impositions du patrimoine du client.
- Rechercher les possibilités de dégrèvements et réductions d'impôts.
- Remettre un rapport d'expertise indiquant les propositions d'optimisations.
- Accompagner le client dans la mise en application des préconisations retenues.
- Assister le client jusqu'à l'obtention des économies et leurs pérennisations.

La rémunération de la société s'élève à 35% des économies perçues par la collectivité.

L'ensemble de la procédure de la société et de son financement sont détaillés dans la lettre de mission adressée avec la convocation à la réunion.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Hubert CABORDEL, Maire-adjoint en charge des finances, des travaux, de l'urbanisme et du cimetière, à l'unanimité ;

APPROUVE la signature de la lettre de mission de la société JURICIA Conseil pour la recherche d'économies sur la taxe foncière.

AUTORISE la signature de la lettre de mission de la société JURICIA Conseil pour la recherche d'économies sur la taxe foncière ainsi que tout document concernant cette affaire.

Séance du 28 septembre 2023

Alain GUÉRINET

Article 5 :

Les modalités définies ci-dessus prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publicité.

7) Personnel : création de poste

- Rapporteur : Monsieur Le Maire

Un agent des services techniques a fait valoir ses droits à la retraite en juillet 2022.

Le poste d'agent de maîtrise à 35h00 sur lequel l'agent était positionné correspond à un poste d'encadrement qu'il convient de garder dans le cadre des futurs avancements de grade auxquels certains agents pourraient prétendre au titre de la promotion interne.

Monsieur le Maire propose de recruter un agent technique polyvalent pour remplacer l'agent parti en retraite et compléter les équipes des services techniques.

Il convient de créer un poste d'adjoint technique à 35h00 à compter du 1^{er} novembre 2023. Ce poste serait ouvert aux agents titulaires mais également aux agents contractuels.

Madame BAUDSON demande pourquoi l'agent qui est parti en retraite n'a pas été remplacé. Monsieur CABORDEL répond que la commune souhaitait pouvoir faire fonctionner les services techniques sans avoir à remplacer l'agent parti mais malheureusement les nombreux congés de longue maladie nous obligent à recruter.

Monsieur GOURDAIN demande si ce poste est prévu au budget. Monsieur CABORDEL répond par l'affirmative.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité ;**

DECIDE : la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2023, ouvert aux agents titulaires mais également aux agents contractuels.

ADOPTE ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

DECIDE d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

III. URBANISME :**8) Construction de 30 logements : signature d'une convention de rétrocession de parcelles**

- Rapporteur : Monsieur Hubert CABORDEL

Le conseil municipal réuni le 12 juillet 2023 a délibéré pour refuser la signature de la convention de rétrocession de voirie concernant le permis de construire délivré le 27 septembre 2022 pour la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble composée de 30 logements collectifs rue de la Station à la SCCV Les Romarins.

Séance du 28 septembre 2023

Alain GUÉRINET

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Hubert CABORDEL, Maire-adjoint en charge des finances, des travaux, de l'urbanisme et du cimetière, à la majorité (21 voix pour, 2 voix contre : Mme GAROFALO et Mme VANDRIESSCHE),

APPROUVE la convention de rétrocession à la commune pour l'euro symbolique, de la voirie, des réseaux divers et équipements d'une superficie de 847,50 mètres carrés à prendre sur une parcelle de plus grande importance actuellement cadastrée section AC n°425.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession de la voirie et tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

IV. QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur DELVALLET lit le courrier reçu 13 septembre 2023 relatif à la dissolution du SMIOCE. La municipalité est en attente de la liquidation pour connaître le montant de la cotisation qui sera due en 2024.

Monsieur DELVALLET va chercher une autre structure pour l'organisation de classes de neige.

Madame BAUDSON souhaite savoir où en est l'aménagement du chemin de la gare.

Monsieur CABORDEL répond que ce chemin n'a jamais été aménagé et est donc à créer (taille de haie).

Madame BAUDSON souhaite obtenir des nouvelles quant à l'installation d'un distributeur de billets. Monsieur DELVALLET explique qu'il a relancé la Brink's à plusieurs reprises.

Monsieur CABORDEL souhaite informer les membres du conseil municipal de la procédure de reprise d'une centaine de concessions au cimetière communal qui va être mise en place pour une durée de 1 an. La commission ad-hoc s'est réunie 2 fois en 2022 sur ce sujet.

Les panneaux d'information seront installés devant les concessions concernées entre le 15 et le 16 octobre. 90% des ces concessions ont été vendues avant l'année 1900.

Monsieur JAKOVAC évoque le comportement de parents qui traversent le terrain de pétanque pendant que les boulistes sont en train de jouer ainsi que la proposition d'un nouveau terrain, adressée à la mairie, pour un montant de 8000 €.

Monsieur le Maire souhaite que le projet qu'il détient depuis 15 jours soit présenté à la commission « travaux ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

CIRES-LES-MELLO, le 13 Octobre 2023

Le Maire,

Alain GUÉRINET

